GROUPE DE TRAVAIL FORMATION

LE CHAMBOULE-TOUT DES CONCOURS

Il aura fallu attendre l'automne 2025 pour que la Direction générale convie les organisations syndicales représentatives à un groupe de travail (GT) sur les deux aspects de la formation : initiale (F.I.) et continue (F.C.).

La formation continue a eu droit à la portion congrue avec une seule fiche consacrée à cette thématique. **Le cœur du réacteur comme nous allons le voir était dédié aux réformes à venir sur les concours et la formation initiale.**

A noter deux morceaux de choix (une cinquantaine de pages) présentés lors de ce GT : les **bilans de la formation** 2023 et 2024.

F.O.-DGFiP a fait remarquer que s'il n'est **jamais trop tard pour bien faire, l'administration a fait un peu mieux que d'habitude** avec un bilan de la formation 2024 présenté à l'automne 2025.

Pour mémoire, celui de 2022 avait été présenté au printemps 2024.

En propos liminaires, **F.O.-DGFiP** a rappelé **l'importance de ce sujet** au moment où :

- les **recrutements** n'ont **jamais été aussi élevés** ;
- nous sommes confrontés à des **évolutions démographiques** qui nourrissent de légitimes **inquiétudes sur une déperdition de la technicité** ;
- les p**réoccupations d'attractivité** ne sont pas dissipées ;
- les **suppressions d'effectifs se poursuivent**, avant de vraisemblablement s'amplifier.

CONCOURS EXTERNES INFORMATIQUES, UNE ÉVOLUTION ET UNE RÉVOLUTION

Si **le concours de contrôleur externe (programmeur) évolue, celui d'inspecteur (analyste et PSE)** opère **une révolution** dont la « philosophie » pourrait bien déborder largement le spectre des concours informatiques de la DGFiP !

Du côté des **programmeurs**, c'est la **simplification du nombre des épreuves**. Des 3 épreuves écrites d'admissibilité, il n'en restera qu'une et des deux oraux d'admission, il n'en restera qu'un. L'épreuve facultative de langue disparaît.

F.O.-DGFiP relève que la DGFiP entend rester une bonne élève réceptive aux consignes de la DGAFP puisque le **coefficient de l'oral d'admission est prépondérant** sur celui de l'écrit (8/7).

S'il est normal de tester les connaissances informatiques et la motivation des candidats lors de l'épreuve d'admission, **F.O.-DGFiP s'interroge sur la notion de « savoir-être » qui sera prise en compte** par le jury ...

Cette réforme sera déployée pour le **concours du millésime 2027** puisqu'elle n'impose pas de réforme statutaire à l'inverse de celle impactant la catégorie A.

Sur les **concours externes (analyste et PSE), l'administration « dégoupille » pour la première fois à la DGFIP un concours sur titre et travaux.**

En d'autres termes, ne pourront se présenter aux

concours précités - millésime 2027 ouverts en fin 2026 - que les candidats titulaires d'un diplôme informatique !

Ainsi, outre un niveau de diplôme requis identique à celui des inspecteurs généralistes (licence ou Bac +3), une liste exhaustive recensera les diplômes ouvrant droit à concourir. Pour cela, le diplôme du candidat devra figurer dans la nomenclature des spécialités de formation (NFS) : *« informatique, traitement de l'information, réseau de transmission des données »*. **L'administration n'y va pas par quatre chemins pour justifier la démarche : il s'agit de recruter des candidats ayant le profil requis !**

F.O.-DGFiP n'est pas dupe : il s'agit avant tout d'économiser sur la F.C. en recrutant des stagiaires employables rapidement.

Cette démarche **fait écho** à celle des **recrutements au choix** que nous connaissons dans les mobilités internes et qui ont été généralisés chez les A+ depuis le 1er janvier 2025.

UN « PIED DANS LA PORTE » QUI POURRAIT ANNONCER UNE RÉVOLUTION DANS NOS CONCOURS

Au cours de ce GT, notre délégation a interpellé l'administration sur le **déroulement de carrière de ces inspecteurs lorsqu'ils voudront accéder à des promotions** comme le concours d'inspecteur principal ou la sélection d'inspecteur divisionnaire. Le profil de recrutement volontairement très « typé » n'aura-t-il pas un **effet boomerang ?**

Quid des mobilités internes pour ces cadres dans un « monde Dgfipien » où le recrutement au choix s'épanouit année après année dans la sphère administrative ?

F.O.-DGFiP ne se satisfait pas de la réponse de l'administration qui balaie d'un revers de main nos légitimes interrogations.

Sujet plus prégnant encore : **Sommes-nous à la veille d'une bascule de ce type de concours vers d'autres profils recherchés** dans la sphère administrative comme les juristes ou les analystes financiers ?

CONCOURS D'INSPECTEUR PRINCIPAL (IP) : L'ANALYSE FINANCIÈRE POUR TOUS !

Preuve est faite une fois encore que les concours de la DGFiP se professionnalisent. Si nous étions supra dans les promotions externes avec les concours informatiques, nous parlons cette fois d'une des promotions emblématique au sein de la catégorie A : le concours d'IP.

La **rénovation de ce concours** avait **déjà été évoquée** à l'occasion du GT relatif aux promotions de juin denier. Depuis, l'administration a « cogité » et vient de rendre sa copie.

Dès cette année, les candidats ont vu l'**apparition d'un C.V.** en lieu et place d'une fiche administrative de présentation du parcours professionnel, **et la suppression d'un des deux oraux d'admissibilité**.

Les deux épreuves écrites d'admissibilité se concentrent donc, dès cette année, sur une note administrative sur un sujet relatif à l'environnement administratif, économique, financier et social de la DGFiP. La seconde vise les épreuves professionnelles.

F.O.-DGFiP note que ces deux épreuves ont un **coefficient identique. La technicité fait donc ici jeu égal avec la capacité à synthétiser l'information**.

Sur sa lancée, **la DGFiP continuera à modifier l'accès au grade d'IP par concours** pour le millésime 2027 (inscription en 2026). Ça n'est **plus du toilettage mais du récurage !**

Tout d'abord, la note administrative imposera aux lauréats de s'intéresser aux **politiques publiques dans lesquelles la DGFiP intervient**. Pour **F.O.-DGFiP**, le message envoyé aux futurs IP est celui de l'**interministérialité** et des **nécessaires mobilités externes futures** afin de progresser dans la carrière.

F.O.-DGFiP s'inquiète de ce « grand écart » imposé aux futurs cadres qui devront être des techniciens en capacité d'analyser les enjeux bien au-delà des horizons de la DGFiP.

La seconde nouveauté fait écho à la professionnalisation progressive des concours de la DGFiP avec une **épreuve d'analyse financière obligatoire** qui s'adossera à la matière professionnelle optionnelle choisie par le candidat.

Cette nouveauté est une « marotte » de **la Directrice générale qui entend imposer cette matière dans la F.I. des inspecteurs stagiaires**.

Nous nous interrogeons sur l'opportunité de cette mesure à une époque où l'administration cherche à « dé densifier » cette même F.I.

Les futurs conseillers aux décideurs locaux (CDL) seront-ils majoritairement des IP ? L'avenir le dira !

PLAN NATIONAL DE FORMATION (PNF) : ON REVOIT L'EMBALLAGE ET ON CHANGE LE NOM

2026 verra **disparaître le PNF** qui était décliné localement en plan local de formation (PLF). Le père Noël amènera aux responsables locaux de formation un nouvel outil millésimé 2026 : ***« les priorités de la formation »***.

Ce nouvel outil reprendra « *les formations créées au titre de cette année et qui sont porteuses d'enjeux stratégiques* ». Si **F.O.-DGFiP** n'**a pas à ce stade d'a priori sur l'outil, nous souhaitons qu'il garde la souplesse que pouvait permettre la déclinaison locale du PNF**, notamment dans certaines structures.

La crainte est fondée au regard du triptyque sur lequel il repose puisqu'il **devra prioritairement mettre en avant les orientations directionnelles, ministérielles et interministérielles**. Une fois que cela est dit, il **risque de rester peu de place pour les ajustements locaux** pourtant impératifs dans les directions et services à compétence nationale ou les directions et services spécialisées.

Sur la forme, ce nouvel outil se composera de 9 chapitres reprenant le référentiel des métiers de la DGFiP. On nous promet un bouton « inscrivez-vous » afin de faciliter l'accès aux formations.

A cette occasion, **F.O.-DGFiP salue les parcours d'acculturation au numérique**. Il méritera probablement d'être progressivement enrichi au fil du temps. **Nous souhaitons qu'il soit dispensé autrement qu'en e-formations pour lesquelles nos réserves sont connues**.

Suite aux désidératas de la Directrice générale, **la MOA, ou maîtrise d'ouvrage, fera une entrée en force dans les prochaines « *priorités de la formation* ».** Ce sujet fera l'objet d'une **conférence** animée par les acteurs du S.I. conduite **dans les établissements de l'ENFIP** (A et B stagiaires).

En complément, **F.O.-DGFiP** salue le focus proposé dans ces priorités concernant la s**écurité informatique et l'initiation à l'I.A**. **même s'il y aurait beaucoup à dire sur la quasi-absence de cette thématique dans le dialogue social**.

CONTINUUM ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION / DIRECTIONS D'AFFECTATION : KÉSAKO ?

La **formation des A et des B stagiaires** comprend une **phase théorique en établissement de formation et une phase probatoire dans les services**, à l'issue desquelles ils sont titularisés si les unités de compétences sont validées.

A compter de 2025, les établissements de l'ENFIP entendent informer les directions d'affectation des difficultés d'implication et d'intégration pouvant concerner des stagiaires affectés dans leurs services afin d'y effectuer un stage pratique probatoire.

Pour **F.O.-DGFiP**, cette démarche **peut constituer une bonne réponse à quelques difficultés constatées et permettre de souligner que cette période s'inscrit pleinement dans la F.I**. Si elle pouvait de surcroît contribuer à **faire significativement baisser le volume des non-titularisations, nous ne pourrions que collectivement nous en féliciter**.

A l'inverse il n'en irait **pas de même si ces signalements devaient s'interpréter comme des alertes ou des signalements au mauvais sens du terme**.

Sur ce point, **F.O.-DGFiP s'opposera à toute forme de stigmatisation** des stagiaires concernés à l'arrivée dans les services.

Parallèlement, **F.O.-DGFiP s'inquiète des jugements des recruteurs à la lecture d'un C.V. dans lequel la période de stage sera d'une durée supérieure à un an**.

Les recruteurs ne sont pas dupes et un « accident » au cours de la F.I. peut s'avérer un véritable boulet a minima pendant les premières années d'une carrière.

F.O.-DGFiP a été la seule organisation syndicale présente à ce GT à alerter sur ce risque de « double peine » qui ne semble pas inquiéter l'administration.

ÉVOLUTIONS DE LA FORMATION INITIALE (F.I.) : UNE « DÉ-DENSIFICATION » QUI SEMBLE IMPOSSIBLE

En préambule, **F.O.-DGFiP** a fait part de son **souhait de voir la F.I. se « dé densifier » afin de permettre aux stagiaires d'acquérir dans de bonnes conditions les fondamentaux nécessaires à une installation sereine dans les services**.

On ne peut que se féliciter de l'arrivée sur la plateforme MENTOR d'une f**ormation sur la responsabilité des gestionnaires publics (RGP)**. Elle serait déclinée en e-formation et en présentiel.

LE BLOC FONCTIONNEL DE LA GESTION FISCALE DES PARTICULIERS EMPORTE LE POMPON.

Le bloc fonctionnel de la gestion fiscale des particuliers à destination des inspecteurs stagiaires a été **renforcé de 29 heures**.

Il se compose désormais de **séances de reformulation** et insiste sur la **manipulation d'applications** (GESTPART, ILIAD). Nous ne pouvons que saluer cette initiative.

Si les **enseignements du foncier** ont **globalement été réduits**, une **introduction à la publicité foncière de 9 heures** apparaît dans le paysage.

DU COTÉ DU BLOC FONCTIONNEL DU CONTROLE FISCAL

F.O.-DGFiP se félicite du **maintien de la spécialité PCE** dans la formation initiale des inspecteurs pour la scolarité en cours.

Cette mesure paraît incontournable tant que certaines directions conserveront encore leurs PCE.

Dans un autre registre, l'ENFIP entend proposer sous la forme d'**ateliers et de conférences** d'intervenants extérieurs une « ***semaine des entreprises et des partenaires* ».**

F.O.-DGFiP note qu'une **démarche quasi similaire dans le passé n'avait pas été concluante** au plan pédagogique.

Nous espérons que cette fois les intervenants invités sauront tenir un langage en adéquation avec le public qu'ils ont devant eux.

Si cette démarche entend s'inscrire *« dans une relation de confiance et de la conduite apaisée des opérations de contrôle »*, il est primordial que l'ENFiP puisse avoir confiance dans les propos apaisés des intervenants extérieurs.

LE BLOC DU SECTEUR PUBLIC LOCAL ET HOSPITALIER (SPLH) N'EST PAS OUBLIÉ

Les inspecteurs stagiaires affectés dans le SPLH bénéficieront dès la promotion en cours d'un **contenu restructuré à la suite de la fusion des deux anciennes spécialités « adjoint » et « direction ». L'administration annonce vouloir « dé densifier » la formation dans ce bloc** en supprimant notamment des contenus redondants. Pour **F.O.-DGFiP** la démarche est louable d'autant que la venue d'un **livrable de 9 heures sur les spécificités hospitalières est très attendu** dans ce domaine.

L'administration indique que **les évolutions des blocs fonctionnels seront intégrés dans les parcours complémentaires de formation initiale (PCFI)** qui seront mis à la disposition des stagiaires au terme de leur scolarité.

Pour F.O.-DGFiP ce GT ne vient pas clore nos revendications en matière de formation comme l'indispensable revalorisation de l'indemnité de scolarité, ni effacer nos inquiétudes.

LES EFFETS COLLATÉRAUX DU DÉPLOIEMENT DE LA PSC

Jusqu'alors la MGEFI se chargeait de l'affiliation aux CPAM des stagiaires externes. Ce n'est **plus le cas** aujourd'hui ! **Dans l'urgence, L'ENFIP accompagne les stagiaires** dans l'attente d'une réponse du Secrétariat Général sur le mode opératoire applicable.

Second effet de bord : **la MASFIP retirera une cinquantaine de logements mis jusqu'alors à la disposition des stagiaires, aussi bien à Noisiel qu'à Lyon, à compter de 2026**. Le Directeur de l'ENFIP assure que ses équipes sont activement à la recherche d'une solution. **F.O.-DGFiP** espère que des solutions seront trouvées en temps et en heure sachant que ces difficultés sont déjà récurrentes au début des formations.

F.O.-DGFiP rappelle que former ce n'est pas remplir un vase mais allumer un feu. Encore faut-il se donner les moyens de le faire !

FO DGFiP

C'EST POUR VOUS QU'ON SE BAT !